

INFORMATION PATIENTE EN MATERNITÉ

DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE DU CORONAVIRUS (COVID-19)

Mise à jour en date du 11 Mars 2022

ATTENTION : du fait de l'évolution de la pandémie, ces prises en charge sont susceptibles d'être modifiées.

Chaque structure peut adapter ces recommandations en fonction de ses ressources et du contexte épidémique local

VACCINATION DES FEMMES ENCEINTES

Les femmes enceintes constituent une population prioritaire et la vaccination est fortement recommandée par un vaccin ARN messager dès le début de votre grossesse.

L'évolution actuelle de la pandémie autorise à lever certaines restrictions de visites.

Le PASS sanitaire reste la règle à l'hôpital, mais l'absence de PASS sanitaire ne doit pas retarder la prise en charge d'une femme enceinte.

- ▶ **Lors des consultations et lors de votre hospitalisation :**
Nous recommandons de limiter les accompagnants et les visiteurs aux parents et à la fratrie du nouveau-né pour le service de grossesses pathologiques ou le séjour en suites de naissance.

Ces visites sont conditionnées par un PASS vaccinal pour toute personne de 16 ans et plus et un PASS sanitaire valide pour les 12/15 ans.

- ▶ **En salle de naissance :**
La vaccination complète, ou un test PCR de moins de 24h, est fortement recommandée pour le 2^e parent.
Cependant, en l'absence de ces conditions, la présence du second parent est laissée à l'appréciation des équipes médicales.
- ▶ **En service de pédiatrie :**
Les visites sont limitées aux seuls parents.
Les conditions de visites sont laissées à l'appréciation des équipes médicales.

- ✓ **MASQUE EN TISSUS NON RECOMMANDÉ**
- ✓ **PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES PATIENTES ET LEUR ACCOMPAGNANT**
- ✓ **A L'ENTRÉE EN SALLE DE NAISSANCE : PAS DE DÉPISTAGE RECOMMANDÉ DE LA COVID 19**